



# **Implanet**

Exercice clos le 31 décembre 2022

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## Implanet

Exercice clos le 31 décembre 2022

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Implanet,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Implanet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- ▶ La note 2.1 « Principe d'établissement des comptes » de l'annexe aux comptes annuels fait état des hypothèses et des éléments retenus par votre société pour justifier et qualifier l'application du principe de continuité d'exploitation. Nous avons examiné ces hypothèses et ces éléments et apprécié l'information donnée en annexe à ce titre. Nous avons notamment pris connaissance des solutions dont dispose votre société pour poursuivre le financement de son activité, du plan de trésorerie à douze mois préparé par votre société et réalisé des analyses de sensibilité afin d'apprécier l'application du principe de continuité d'exploitation aux comptes annuels 2022.
- ▶ La note 3.2 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels expose les principes et les méthodes d'évaluation et de dépréciation relatifs aux titres de participation et aux créances concernant les filiales de votre société. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.
- ▶ Votre société constitue des dépréciations de stocks selon les modalités décrites dans la note 4 « Stocks » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées par votre société pour calculer la dépréciation des stocks et à revoir les calculs effectués.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

### ■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.



## ■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 13 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Edouard Mas

## BILAN – ACTIF

IMPLANET		31/12/2022			31/12/2021
Bilan - Actif en K€	Notes	Valeurs Brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
Capital souscrit non appelé					
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets, droits similaires	3.1	390	390		
Autres immobilisations incorporelles	3.1				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniq., matériel, outillage	3.1	1 910	1 792	119	66
Autres immobilisations corporelles	3.1	372	346	26	10
Immobilisations en cours	3.1				
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
Autres participations	3.2	11 886	4 325	7 560	7 586
Autres immobilisations financières	3.2	92		92	93
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>14 649</b>	<b>6 853</b>	<b>7 797</b>	<b>7 754</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>					
Matières premières, approvisionnements	4	95		95	73
Produits intermédiaires et finis	4	1		1	6
Marchandises	4	1 746	176	1 569	1 603
Avances, acomptes versés/commandes		32		32	91
<b>CREANCES</b>					
Créances clients & cptes rattachés	5	306	37	268	1 492
Autres créances	5	8 037	3 592	4 445	3 733
Capital souscrit et appelé, non versé					
<b>DIVERS</b>					
Valeurs mobilières de placement	6				
Disponibilités	6	260		260	1 548
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>					
Charges constatées d'avance	7	79		79	28
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>10 556</b>	<b>3 806</b>	<b>6 750</b>	<b>8 575</b>
Prime de remboursement des obligations	12				7
Ecarts de conversion actif					
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>25 205</b>	<b>10 659</b>	<b>14 546</b>	<b>16 336</b>

## BILAN – PASSIF

IMPLANET	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<b>Bilan - Passif en K euros</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social ou individuel	8	312	1 318
Primes d'émission, de fusion, d'apport	8	10 994	7 645
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (3)			
Autres réserves			
Report à nouveau			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		<b>(4 902)</b>	<b>(1 995)</b>
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées	10	120	56
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>6 524</b>	<b>7 025</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Produits des émissions de titres participatifs		1 610	1 610
Avances conditionnées			
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		<b>1 610</b>	<b>1 610</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques	11		
Provisions pour charges			
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		-	
<b>DETTES</b>			
Emprunts obligataires convertibles	12		350
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13	1 729	1 833
Emprunts, dettes fin. Divers (1)	14	911	1 175
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15	2 267	2 075
Dettes fiscales et sociales	15	761	665
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	15	425	1 537
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
Produits constatés d'avance		63	
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>6 156</b>	<b>7 636</b>
Ecarts de conversion passif		256	65
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>14 546</b>	<b>16 336</b>

(1) Les « Emprunts et dettes financières divers » sont constitués d'un prêt innovation à taux zéro (320 K€), d'une aide de la Région Nouvelle Aquitaine à taux zéro (396 K€) et d'un prêt lié à un contrat d'assurance prospection couvrant les zones Allemagne et Royaume-Uni (195 K€).

## COMPTE DE RESULTAT

IMPLANET	Notes	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
<b>Compte de résultat en K euros</b>			
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Ventes de marchandises	17	3 964	4 930
Production vendue	17	742	359
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>		<b>4 707</b>	<b>5 288</b>
Production stockée		(5)	(4)
Subventions d'exploitation		-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	18	568	3 109
Autres produits		3	1
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>5 272</b>	<b>8 394</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises		4 101	3 221
Variation de stock de marchandises		(2 051)	1 942
Achats matières premières, autres approvisionnements		114	70
Variations de stock de matières premières et approvisionnements		(30)	20
Autres achats et charges externes		2 925	3 122
Impôts, taxes et versements assimilés		37	69
Salaires et traitements		2 084	2 058
Charges sociales		1 008	943
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>			
Dotations aux amortissements sur immobilisations		75	145
Dotations aux provisions sur actif circulant		14	24
Dotations aux provisions pour risques et charges		-	-
Autres charges		1	69
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>8 280</b>	<b>11 684</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(3 007)</b>	<b>(3 290)</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			
Produits financiers	19	9	164
Charges financières	19	1 971	639
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(1 962)</b>	<b>(475)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(4 969)</b>	<b>(3 764)</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			
Produits exceptionnels	20	28	4 370
Charges exceptionnelles	20	89	2 715
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(62)</b>	<b>1 655</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	21	(129)	(115)
<b>BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE</b>		<b>(4 902)</b>	<b>(1 995)</b>



*(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers annuels. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.)*

### **Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs**

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels faisant partie intégrante des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Chacun des exercices présentés a une durée de douze mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Les états financiers au 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 7 mars 2023.

#### **1.1 Information relative à la Société et à son activité**

Créée en Décembre 2006, la Société Implanet a pour activité le développement technologique, clinique, marketing et commercial d'implants de qualité et instruments chirurgicaux en y associant des solutions technologiques innovantes.

La gamme de produits d'Implanet couvre le rachis, l'arthroscopie et le genou.

La société Implanet SA, ci-après dénommée la « Société », établit des comptes consolidés en tant que tête de groupe.

Adresse du siège social :

Technopole Bordeaux Montesquieu – Allées François Magendie – 33650 MARTILLAC

La Société est cotée depuis le 25 novembre 2013 et a procédé au transfert de cotation de ses actions depuis le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation en continu d'Euronext Growth le 11 juillet 2017.

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 493 845 341 RCS de BORDEAUX

#### **1.2 Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

Février 2022 :

- Implanet annonce les premières chirurgies aux Etats-Unis de la dernière innovation JAZZ™ PF issue de sa gamme JAZZ®.  
JAZZ™ PF permet au chirurgien de créer une transition en douceur avec les structures postérieures de la colonne vertébrale en prévention de la cyphose jonctionnelle proximale (PJK).  
Marquée CE et bénéficiant de l'autorisation réglementaire 510(k) de la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis, cette solution est adaptable sur l'ensemble des systèmes de fixation rachidien du marché. Sa mise en œuvre est rapide et facile, sans instrumentation spécifique.

- Implanet annonce également les premières chirurgies aux Etats-Unis avec la plaque cervicale ORIGIN issue de la gamme Cervicales d'Orthopaedic & Spine Development (OSD). Ces implantations sont les premiers résultats des synergies produits et géographiques à la suite de l'acquisition d'OSD.  
La gamme de plaques cervicales antérieures ORIGIN est désormais au cœur du portefeuille de produits d'Implanet et a permis de conclure de nombreux accords commerciaux, à l'image notamment du partenariat signé en 2021 avec Ulrich Medical®.  
Marquée CE depuis 2009, la gamme de plaques cervicales ORIGIN bénéficie par ailleurs de l'autorisation réglementaire 510(k) de la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis depuis 2020.

#### Juin 2022 :

- Implanet annonce un partenariat commercial, technologique et financier avec Sanyou Medical qui est le numéro deux des fabricants d'implants rachidiens chinois.
- **Partenariat Commercial** : Accord de distribution de la plateforme JAZZ® d'Implanet en Chine, premier marché mondial (en volume) pour les chirurgies du rachis ;
- **Partenariat Technologique** : Développement conjoint d'une nouvelle gamme européenne inédite d'un système de fixation hybride ;
- **Partenariat Financier** : Projet d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA), garantie à hauteur de 5 M€ par le partenaire Sanyou Medical.

#### Septembre 2022 :

- Implanet annonce que l'ensemble des conditions suspensives relatives au projet de partenariat avec Sanyou Medical sont réalisées.  
Grâce à la levée de ces conditions suspensives, l'accord de distribution et les synergies technologiques négociés peuvent être mis en œuvre, ainsi que le projet d'augmentation de capital.

#### Octobre 2022 :

- Implanet annonce le lancement d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (« DPS ») d'un montant de 2.982.221,76 € par l'émission de 10.650.792 actions à bons de souscription d'action (« ABSA ») au prix unitaire de 0,28 € représentant une prime de 60,0% par rapport au cours de clôture du 27 septembre 2022 (0,175€), précédant la fixation du prix de l'émission par le Conseil d'Administration d'Implanet.

Le montant de l'émission pourra être porté à un montant maximal de 3.429.554,80 €, correspondant à l'émission de 1.597.618 ABSA additionnelles maximum, en cas d'exercice de la clause d'extension à hauteur de 15% du montant initial.

La société Sanyou (HK) International Medical Holding Co., limited, qui détient 100.000 actions d'Implanet représentant 0,47% du capital d'Implanet, s'est engagée irrévocablement à souscrire à l'augmentation de capital à titre irréductible à hauteur de sa quote-part, et à titre réductible, pour un montant total maximum de 2.500.000,16 € représentant un total de 8.928.572 ABSA ce qui porterait sa souscription à hauteur de 83,83% de l'émission avant exercice éventuel de la clause d'extension.

Cette augmentation de capital a été un succès avec une première levée de fonds d'un montant de 2,77 M€ par émission de 9.879.254 ABSA (actions à chacune desquelles est attaché un BSA).  
Entrée de Sanyou (HK) International Medical Holding Co., limited (« Sanyou Medical ») à hauteur de 28,96%.

## Novembre 2022 :

- Conformément au projet de partenariat communiqué le 29 juin 2022 et faisant suite au succès de la levée de fonds réalisée avec le soutien de Sanyou Medical, la collaboration entre les deux groupes se concrétise avec la signature de deux accords, le premier commercial et le second technologique.

L'accord commercial signé porte sur la distribution de la plateforme JAZZ® d'Implanet par Sanyou Medical en Chine. Il s'agit du premier marché mondial en volume pour les chirurgies du rachis, avec 15 000 chirurgies de scoliose pédiatrique et 750 000 chirurgies de l'adulte pratiquées chaque année.

L'alliance technologique liant Implanet et Sanyou Medical va permettre la synergie des savoir-faire technologiques et de R&D des deux groupes dans le but d'accélérer leur politique d'innovation produits.

Ainsi, ce partenariat vise au développement conjoint d'une nouvelle gamme européenne inédite d'un système de fixation hybride, incluant les toutes dernières avancées et innovations en matière de chirurgie du rachis (système de traitement de la déformation, gamme mini-invasive, robotique, intelligence artificielle, etc..).

- Implanet annonce la signature d'un accord avec SMTP Technology Co. (filiale de Sanyou Medical), société de haute technologie médicale spécialisée dans la fabrication et la vente d'équipements chirurgicaux à ultrasons, pour la distribution exclusive en France de son scalpel chirurgical à ultrasons de dernière génération.

### **1.3 Impacts de la crise sanitaire Covid-19**

Bien que la perte exacte de chiffre d'affaires liée à l'épidémie de Covid-19 soit difficile à quantifier sur l'exercice 2022, nous considérons que la Société a encore été impactée par cette crise, ainsi que par le manque de ressources dans les établissements de santé.

Ainsi, la Société a dû faire face au report des opérations chirurgicales en raison :

- De l'occupation des salles de réanimation par des patients Covid-19,
- Des patients testés positifs au Covid-19 le jour de leur admission,
- Du manque de personnel.

### **1.4 Impacts de la guerre en Ukraine**

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 a des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial. Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2022, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie.

Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

La Société pourrait notamment être exposée de plusieurs façons :

- Problèmes d'approvisionnements notamment sur des métaux (titane...) ou des polymères ;

- Hausse des coûts de production des produits en lien avec la flambée des matières premières et de l'énergie.

Les effets sur l'exercice 2022 sont restés limités.

## Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

---

### 2.1 Principe d'établissement des comptes

Les comptes de la Société ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et modifié par les règlements émis ultérieurement par le Comité de la Réglementation Comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes annuels 2022, actant une perte de 4,9 M€ en estimant que la Société sera en mesure de pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues jusqu'à fin décembre 2023 compte tenu notamment des éléments et hypothèses suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles et placements financiers pour 0,5 M€ ;
- L'exercice des BSA détenus par Sanyou Medical en mars 2023 ayant généré une augmentation de capital de 2,5 M€ ;
- Les prévisions de consommation de trésorerie par l'activité de la Société sur l'exercice 2023 ;
- Des règlements relatifs à la cession de l'activité MADISON™, d'un montant total de 2,3 M€, étalé dans le temps en fonction de l'atteinte de points d'étapes réglementaires liés au marquage CE, et dont 1,5 M€ sont attendus au cours de l'exercice 2023 ;
- L'étude de différentes solutions qui pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

Sur la base de ces éléments et hypothèses, le conseil d'administration estime ainsi disposer d'un fonds de roulement suffisant pour les 12 prochains mois.

## 2.2 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

En application du règlement 2015-05 de l'ANC, les gains et pertes de change sur les créances commerciales sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation.

## 2.3 Crédit d'Impôt Recherche et innovation

Des crédits d'impôt recherche et innovation sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Les crédits d'impôt recherche et innovation sont présentés dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéfices ».

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création et du crédit impôt innovation depuis l'exercice 2019.

## 2.4 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges.

---

### Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

#### 3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

##### Principes comptables

##### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la Société, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Licences et développement de Logiciels	1 à 3 ans – Linéaire
Progiciel comptable et de gestion (SAP)	3 à 5 ans – Linéaire

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Ancillaires	3 ans – Linéaire
Installations techniques, matériel et outillages	5 ans – Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans – Linéaire
Matériel de transport	5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans – Linéaire
Mobilier	4 à 7 ans – Linéaire

Les ancillaires sont des instruments chirurgicaux spécifiques destinés à permettre la pose d'implants. Ces derniers sont présentés en immobilisations corporelles lorsqu'ils sont mis à la disposition d'un établissement de santé.

Dans le cas contraire, ils figurent en stocks et sont considérés comme étant disponibles à la vente.

### Synthèse

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2021	Acquisitions	Cessions & mises au rebut	31/12/2022
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	390	-	-	390
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>390</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>390</b>
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 948	138	175	1 910
Installations générales, agencements, aménagements	87	-	-	87
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	258	27	-	285
Immobilisations corporelles en cours	0	-	-	0
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>2 293</b>	<b>164</b>	<b>175</b>	<b>2 282</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 683</b>	<b>164</b>	<b>175</b>	<b>2 672</b>

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2021	Dotations	Cessions & mises au rebut	31/12/2022	Valeurs nettes 31/12/2022
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	390	-	-	390	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>390</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>390</b>	<b>-</b>
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 882	65	155	1 792	119
Installations générales, agencements, aménagements	87	-	-	87	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	249	10	-	259	26
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	0
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>2 217</b>	<b>75</b>	<b>155</b>	<b>2 138</b>	<b>144</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 608</b>	<b>75</b>	<b>155</b>	<b>2 528</b>	<b>144</b>

Les installations techniques, matériel et outillages sont principalement composés des ancillaires mis en services lors de leur mise à disposition dans les établissements de santé.

### 3.2 Immobilisations financières

#### Principes comptables

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition additionnés des frais éventuels. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition des titres de participation font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon la règle énoncée au paragraphe 10. Provisions réglementées.

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres sont quant à elles comparées à leur valeur probable de négociation et dépréciées si nécessaires.

#### Synthèse

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2021	Acquisitions	Cessions	31/12/2022
Autres participations	11 886	-	-	11 886
Autres immobilisations financières	97	22	27	92
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>11 982</b>	<b>22</b>	<b>27</b>	<b>11 977</b>

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022	Valeurs nettes 31/12/2022
Autres participations	4 300	25	-	4 325	7 561
Autres immobilisations financières	4	0	4	0	92
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>4 304</b>	<b>25</b>	<b>4</b>	<b>4 325</b>	<b>7 652</b>

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement de :

- des titres de participation de la filiale Implanet America Inc. pour 7 261 K€ soit (7 744 K\$), les titres sont dépréciés à hauteur de 4 300 K€ à fin 2022,
- des titres de participation de la filiale Orthopaedic Spine Development (OSD), dont 100% des titres ont été acquis le 18 mai 2021 pour un montant de 4 276 K€, auquel doivent s'ajouter des frais d'acquisition pour un montant total de 322 K€,
- des titres de participation de la filiale Implanet GmbH. pour 25 K€, dépréciés en totalité pour 25 K€ à fin 2022,
- des titres de participation de la filiale Madison SASU (société dormante) pour 1 K€,
- de dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux français,
- du contrat de liquidité (réserve de trésorerie pour 23 K€ et actions propres pour 5 K€).

### **Contrat de liquidité**

Suite à son introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext à Paris, la Société a signé dans un premier temps le 20 novembre 2013 un contrat de liquidité avec la Banque Oddo et Cie afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action Implanet.

Ce contrat a été transféré chez TSAF – Tradition Securities And Futures en date du 1er décembre 2017.

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice 2022, le solde du contrat de liquidité au 31 décembre 2022 était de 28.000 actions. A cette date, la réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité était de 23 K€. La société a mis fin au contrat de liquidité en date du 31 janvier 2023.

## **Note 4: Stocks**

---

### **Principes comptables**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et matières premières comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation de stocks est déterminée de façon statistique à partir d'un délai de consommation moyen des produits en stocks et son impact potentiel sur la durée restante jusqu'à la date de péremption desdits produits (dates d'expiration).



## Synthèse

<b>STOCKS</b> <b>(Montants en K euros)</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Stocks de matières premières	95	73
Stocks de marchandises	1 447	1 551
Stock de produits semi-finis	1	6
Stocks d'ancillaires et d'instruments	298	430
<b>Total brut des stocks</b>	<b>1 841</b>	<b>2 061</b>
Dépréciation des stocks de matières premières		
Dépréciation des stocks de marchandises	(176)	(378)
Dépréciation des stocks d'ancillaires et d'instruments	0	0
<b>Total dépréciation des stocks</b>	<b>(176)</b>	<b>(378)</b>
<b>Total net des stocks</b>	<b>1 665</b>	<b>1 683</b>

### Composition des stocks

Les stocks de matières premières sont essentiellement constitués de composants en polymère, des notices produits et d'emballages.

Les stocks de marchandises sont principalement composés des différentes catégories d'implants pour l'arthroscopie et le rachis.

Les stocks d'ancillaires et d'instruments sont constitués du matériel neuf disponible à la vente et non mis à la disposition des établissements de santé.

## Note 5 : Créances

### Principes comptables

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

## Synthèse

### 5.1 Créances clients

<b>CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b> <b>(Montants en K euros)</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Créances clients et comptes rattachés	306	1 526
<b>Total brut des créances clients et comptes rattachés</b>	<b>306</b>	<b>1 526</b>
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	(37)	(33)
<b>Total dépréciation des créances clients et comptes rattachés</b>	<b>(37)</b>	<b>(33)</b>
<b>Total net des créances clients et comptes rattachés</b>	<b>268</b>	<b>1 492</b>

Les produits de la Société sont vendus à des hôpitaux publics et privés, et à des distributeurs (dont la filiale Implanet America Inc.). Le risque de défaillance a été évalué comme faible.

La dépréciation des créances client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non recouvrement.

Sur l'exercice 2022, aucune créance irrécouvrable n'a été comptabilisée en charges.

## 5.2 Détails des créances et ventilation par échéance

Le tableau ci-après détaille les composantes du poste « Créances » au 31 décembre 2022 avec les ventilations à un an au plus ou plus d'un an :

(Montants en K euros)	31/12/2022		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Autres immobilisations financières	92	-	92
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>92</b>	<b>-</b>	<b>92</b>
<b>De l'actif circulant</b>			
Créances clients (1)	306	266	40
Personnel et comptes rattachés	23	23	
Etat - Crédit Impôt Recherche et Innovation (2)	183	183	
Taxe sur la valeur ajoutée	253	253	
Fournisseurs débiteurs	32	32	
Factor - fonds de garantie	61	61	
Factor - réserve disponible et autres créances	71	71	
Groupe (3)	5 997		5 997
Autres débiteurs (4)	1 448	1 448	
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>8 375</b>	<b>2 338</b>	<b>6 037</b>
Charges constatées d'avance	79	79	
<b>Total général</b>	<b>8 546</b>	<b>2 418</b>	<b>6 128</b>

(1) Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

(2) En l'absence de résultat imposable, les créances sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et Innovation (« CII ») sont remboursable l'année suivant celle de sa constatation :

- CIR 2022 : 109 K€ remboursement prévu sur 2023
- CII 2022 : 20 K€ remboursement prévu sur 2023

(3) Les créances groupe sont essentiellement relatives aux filiales Implanet America Inc, Implanet GmbH et OSD. Ces créances sont dépréciées à hauteur de 3 592 K€ soit une variation de 1 906 K€ par rapport au 31 décembre 2021

(4) Les autres créances sont principalement relatives aux compléments de prix de 600 K€ et de 850 K€ à recevoir sur le premier semestre 2023, en fonction de l'atteinte de points d'étapes réglementaires liés au marquage CE. Se reporter au paragraphe 20 sur le résultat exceptionnel.

## Note 6 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie

### Principes comptables

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

### Synthèse

Le tableau ci-dessous présente le détail des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie nette :

(Montants en K euros)	31/12/2022	31/12/2021
	Valeur d'usage	Valeur d'usage
Comptes à terme	-	-
Comptes bancaires et caisse	260	1 548
<b>Total Valeurs Mobilières de Placement et Trésorerie nette</b>	<b>260</b>	<b>1 548</b>

## Note 7 : Comptes de régularisation

Le montant des charges constatées d'avance par nature s'analyse comme suit :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K euros)	31/12/2022	31/12/2021
Locations mobilières et immobilières	69	4
Assurances	1	-
Maintenance informatique	5	12
Honoraires	3	12
Divers	1	0
<b>Total des charges constatées d'avance</b>	<b>79</b>	<b>28</b>

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

Au cours de l'exercice 2022, la Société a bénéficié d'une subvention de la Région Nouvelle Aquitaine de 90 K€, pour accompagner l'entreprise dans le cadre du soutien d'un projet collaboratif innovant, pour un montant de dépenses réglées subventionnables à hauteur de 452 K€.

Un produit constaté d'avance de 63 K€ a été reconnu au 31 décembre 2022, cette subvention étant reconnue au rythme des dépenses réalisées par rapport au budget subventionnable.

## Note 8 : Capitaux propres

### 8.1 Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2022 s'analyse comme suit :

IMPLANET Variation des capitaux propres Montant en K euros	Capital Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Report à nouveau	Réserves et résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>13 178 136</b>	<b>1 318</b>	<b>7 645</b>	<b>0</b>	<b>(1 995)</b>	<b>56</b>	<b>7 025</b>
Affectation du résultat 2021		-	(1 995)	-	1 995	-	-
Résultat net 2022		-	-	-	(4 902)	-	(4 902)
Reduction de Capital en valeur nominale		(1 917)	1 917	-	-	-	-
Conversion des obligations	8 123 448	812	988	-	-	-	1 800
Emission d'actions	9 879 254	99	2 667	-	-	-	2 766
Exercice de BSA	30 919	0	10	-	-	-	10
Frais relatifs à l'émission d'actions		-	(238)	-	-	-	(238)
<b>Sous total</b>	<b>31 211 757</b>	<b>312</b>	<b>10 994</b>	<b>0</b>	<b>(4 902)</b>	<b>56</b>	<b>6 460</b>
Provisions réglementées		-	-	-	-	65	65
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>31 211 757</b>	<b>312</b>	<b>10 994</b>	<b>0</b>	<b>(4 902)</b>	<b>121</b>	<b>6 525</b>

L'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2022 a décidé d'affecter les pertes 2021 de 1.994.508,27€ sur le compte « primes d'émission ».

### Mouvements du capital social

Au cours de l'exercice 2022, la Société a constaté :

- la conversion de 180 obligations (les « OCA 2021 ») détenues par Nice & Green générant l'émission 8.123.448 actions d'une valeur nominale de 0,10€ ;
- la réduction de la valeur nominale de ses actions passant 0,10€ à 0,01€ de valeur nominale ayant engendré une réduction de son capital social de 1.917 K€ ;
- l'émission de 9.879.254 actions d'une valeur nominale de 0,01€ lors de l'augmentation de capital social d'Octobre 2022 ;
- l'exercice de 35.336 BSA générant l'émission de 30.919 actions d'une valeur nominale de 0,01€ (cf. note 9.1).

### 8.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2022	31/12/2021
<b>Capital (en K euros)</b>	<b>312</b>	<b>1 318</b>
<b>Nombre d'actions</b>	<b>31 211 757</b>	<b>13 178 136</b>
dont Actions ordinaires	31 211 757	13 178 136
<b>Valeur nominale (en euros)</b>	<b>0,01 €</b>	<b>0,10 €</b>

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 312.117,57 €. Il est divisé en 31.211.757 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE »), Stock-Option et Obligations Remboursables par Actions (« ORA ») octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

## Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

A ce titre, un contrat de liquidité avait été signé le 20 novembre 2013 avec la Banque Oddo et Cie. Ce contrat a été transféré chez TSAF – Tradition Securities And Futures en date du 1er décembre 2017. La société a mis fin au contrat de liquidité en date du 31 janvier 2023.

Au 31 décembre 2022, la Société détient 28 000 actions propres.

### 8.3 Distribution de dividendes

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des exercices présentés.

## Note 9 : Instruments de capitaux propres

### 9.1 Bons de souscriptions d'actions

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4) (5)
BSA <sub>05/12</sub>	AG du 29/06/2012	10 245	10 ans	1,000 €	328,38 €
BSA <sub>2012</sub>	AG du 29/06/2012	165 000	10 ans	1,500 €	492,57 €
BSA <sub>09/2012</sub>	AG du 11/10/2012	100 000	10 ans	1,500 €	492,57 €
BSA <sub>01/2013</sub>	AG du 22/01/2013	25 000	10 ans	1,500 €	492,31 €
BSA <sub>01/2014</sub>	CA du 08/01/2014	27 398	10 ans	6,680 €	219,11 €
BSA <sub>07/2015</sub>	CA du 15/07/2015	44 699	10 ans	2,890 €	109,91 €
BSA <sub>07/2016 T1</sub>	CA du 11/07/2016	56 000	10 ans	1,330 €	50,71 €
BSA <sub>09/2017</sub>	CA du 19/09/2017	60 000	10 ans	0,660 €	26,31 €
BSA <sub>01/2018</sub>	CA du 23/01/2018	80 000	10 ans	0,650 €	25,91 €
BSA <sub>09/2019</sub>	CA du 09/09/2019	400 000	10 ans	0,076 €	2,93 €
BSA <sub>ABSA-10/2022</sub>	CA du 24/10/2022	9 879 254	0,5 an	0,320 €	N/A

(1) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.

(2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015).

(3) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

- (4) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (5) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2022), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€ (à l'exception des BSA ABSA-10/2022).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits			31/12/2022	
				Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSA <small>05/12</small>				-	-
BSA <small>2012</small>				-	-
BSA <small>09/2012</small>			Intégralité des bons à la date d'attribution	-	-
BSA <small>01/2013</small>				25 000	-
BSA <small>01/2014</small>	1/3 au 8/01/2015	1/3 au 8/07/2015	1/3 au 8/01/2016	16 199	-
BSA <small>07/2015</small>	1/3 au 1/07/2016	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	44 699	-
BSA <small>07/2016 T1</small>	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	1/3 au 1/07/2019	46 000	-
BSA <small>09/2017</small>	1/3 au 19/09/2018	1/3 au 19/09/2019	1/3 au 19/09/2020	40 000	-
BSA <small>01/2018</small>	1/3 au 1/02/2019	1/3 au 1/02/2020	1/3 au 1/02/2021	60 000	-
BSA <small>09/2019</small>	1/3 au 1/09/2020	1/3 au 1/09/2021	1/3 au 1/09/2022	300 000	-
BSA <small>ABSA-10/2022</small>			Intégralité des bons à la date d'attribution	9 843 918	-
				<b>10 375 816</b>	-

Les BSA attribués à des administrateurs sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au conseil d'administration de la Société. S'agissant des BSA attribués aux consultants et en cours d'acquisition, ils pourront être acquis dans la mesure où leur contrat conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				31/12/2022	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1) (2) (3) (4)
		31/12/2021	Attribués	Exercés	Caducs		
BSA <small>05/12</small>	AG du 29/06/2012	10 245			(10 245)	-	-
BSA <small>2012</small>	AG du 29/06/2012	40 000			(40 000)	-	-
BSA <small>09/2012</small>	AG du 11/10/2012	100 000			(100 000)	-	-
BSA <small>01/2013</small>	AG du 22/01/2013	25 000				25 000	76
BSA <small>01/2014</small>	CA du 08/01/2014	16 199				16 199	493
BSA <small>07/2015</small>	CA du 15/07/2015	44 699				44 699	1 171
BSA <small>07/2016 T1</small>	CA du 11/07/2016	46 000				46 000	1 207
BSA <small>09/2017</small>	CA du 19/09/2017	40 000				40 000	1 000
BSA <small>01/2018</small>	CA du 23/01/2018	60 000				60 000	1 500
BSA <small>09/2019</small>	CA du 09/09/2019	300 000				300 000	7 500
BSA <small>ABSA-10/2022</small>	CA du 24/10/2022		9 879 254	(35 336)		9 843 918	9 843 918
<b>Total</b>		<b>682 143</b>	<b>9 879 254</b>	<b>(35 336)</b>	<b>(150 245)</b>	<b>10 375 816</b>	<b>9 856 865</b>

(1) (2) (3) & (4) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant

## 9.2 Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4) (5)
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	370 000	10 ans	1,500 €	57,11 €
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	209 488	10 ans	1,330 €	50,71 €
BSPCE 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	50 000	10 ans	1,330 €	50,71 €
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	417 000	10 ans	0,650 €	25,91 €
BSPCE 09/2019	CA du 09/09/2019	3 675 000	10 ans	0,076 €	2,93 €
BSPCE 11/2020	CA du 13/11/2020	200 000	10 ans	0,831 €	0,74 €
BSPCE 05/2021	CA du 18/05/2021	800 000	10 ans	1,002 €	0,91 €

- (1) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015).
- (3) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).
- (4) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (5) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2022), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2022	
		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSPCE 03/2016	1/3 au 1/04/2017 1/3 au 1/04/2018 1/3 au 1/04/2019	307 000	-
BSPCE 07/2016 T1	1/3 au 11/07/2016 1/3 au 1/07/2017 1/3 au 1/07/2018	191 943	-
BSPCE 07/2016 T2	1/3 au 1/07/2017 1/3 au 1/07/2018 1/3 au 1/07/2019	50 000	-
BSPCE 01/2018	1/3 au 1/02/2019 1/3 au 1/02/2020 1/3 au 1/02/2021	281 000	-
BSPCE 09/2019	30% à la signature d'un contrat de partenariat, 30% à la signature d'un financement ou d'un accord stratégique, 40 % à la réalisation des programmes clés de la société (20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Mariner Jazz Cap et 20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Madison EVO)	612 000	-
BSPCE 11/2020	50% au 1er janvier 2022 et 50% au 1er janvier 2023 (sous condition de la signature d'un contrat d'acquisition d'une société avant le 31 décembre 2021)	100 000	100 000
BSPCE 05/2021	50% au 1er juillet 2022 et 50% au 1er juillet 2023 (sous condition de performance de chiffre d'affaires pour les périodes comprises entre le 1er juillet 2021 au 30 juin 2023).	-	800 000
		<b>1 541 943</b>	<b>900 000</b>

Les BSPCE sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié ou mandataire social.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation					Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1) (2) (3) (4)
		31/12/2021	Attribués	Exercés	Caducs	31/12/2022	
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	307 500			(500)	307 000	8 057
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	193 567			(1 624)	191 943	5 030
BSPCE 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	50 000				50 000	1 312
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	291 000			(10 000)	281 000	7 017
BSPCE 09/2019	CA du 09/09/2019	637 000			(25 000)	612 000	15 300
BSPCE 11/2020	CA du 13/11/2020	200 000				200 000	200 000 *
BSPCE 05/2021	CA du 18/05/2021	800 000				800 000	800 000 *
<b>Total</b>		<b>2 479 067</b>	-	-	<b>(37 124)</b>	<b>2 441 943</b>	<b>1 036 716</b>

\* étant précisé que certains bons sont en cours d'acquisition des droits  
(1) (2) (3) & (4) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant

### 9.3 Stock-option

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3)
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	22 500	10 ans	2,660 €	101,110 €
Stock option 03/2016	CA du 24/03/2016	70 000	10 ans	1,500 €	57,110 €
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	22 500	10 ans	0,650 €	25,910 €
Stock option 09/2019	CA du 09/09/2019	500 000	10 ans	0,078 €	3,010 €
Stock option 11/2020	CA du 13/11/2020	31 500	10 ans	0,831 €	0,741 €

- (1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).
- (2) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (3) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2022), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.



La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits			31/12/2022	
				Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
Stock option 07/2015	1/3 au 1/09/2016	1/3 au 1/09/2017	1/3 au 1/09/2018	10 000	-
Stock option 03/2016	1/3 au 1/04/2017	1/3 au 1/04/2018	1/3 au 1/04/2019	-	-
Stock option 01/2018	1/3 au 1/02/2019	1/3 au 1/02/2020	1/3 au 1/02/2021	20 000	-
Stock option 09/2019	30% à la signature d'un contrat de partenariat, 30% à la signature d'un financement ou d'un accord stratégique, 40 % à la réalisation des programmes clés de la société (20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Mariner Jazz Cap et 20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Madison EVO)			76 000	-
Stock option 11/2020	50% au 1er janvier 2022 et 50% au 1er janvier 2023 (sous condition de la signature d'un contrat d'acquisition d'une société avant le 31 décembre 2021)			15 000	15 000
				<b>121 000</b>	<b>15 000</b>

Les stock-options sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				31/12/2022	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)
		31/12/2021	Attribués	Exercés	Caducs		
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	10 000				10 000	262
Stock option 03/2016	CA du 24/03/2016	10 000			(10 000)	-	-
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	20 000				20 000	500
Stock option 09/2019	CA du 09/09/2019	92 000			(16 000)	76 000	1 900
Stock option 11/2020	CA du 13/11/2020	30 000				30 000	30 000 *
<b>Total</b>		<b>162 000</b>	-	-	<b>(26 000)</b>	<b>136 000</b>	<b>32 662</b>

\* étant précisé que ces bons sont en cours d'acquisition des droits

(1) Suite aux ajustements de parité tels que décrit ci-avant.

#### 9.4 Instruments de capitaux propres attribués à des dirigeants

	Décision d'émission et d'attribution	Type	Emis attribués et souscrits	Attribués et susceptibles d'être souscrits	Exerçables à la clôture 31/12/2022	Exerçables sous conditions	Nombre d'actions pouvant être souscrites (1)
Ludovic Lastennet	24/03/2016	BSPCE	140 000		140 000	-	3 675
	11/07/2016	BSPCE	112 601		112 601	-	2 955
	23/01/2018	BSPCE	70 000		70 000	-	1 750
	09/09/2019	BSPCE	800 000		800 000	-	4 000
	13/11/2020	BSPCE	54 500		27 250	27 250	54 500
	18/05/2021	BSPCE	150 000			150 000	150 000
	<b>TOTAL</b>		<b>1 327 101</b>	-	<b>1 149 851</b>	<b>177 250</b>	<b>216 880</b>
Nicolas Papillon	18/05/2021	BSPCE	150 000			150 000	150 000
	<b>TOTAL</b>		<b>150 000</b>	-	-	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>
Benjamin Letienne	18/05/2021	BSPCE	150 000			150 000	150 000
	<b>TOTAL</b>		<b>150 000</b>	-	-	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>
Jean Gérard Galvez	22/01/2013	BSA	25 000		25 000	-	76
	11/07/2016	BSPCE	32 719		32 719	-	858
	11/07/2016	BSPCE	50 000		50 000	-	1 312
	23/01/2018	BSPCE	20 000		20 000	-	500
	09/09/2019	BSPCE	100 000		100 000	-	500
	13/11/2020	BSPCE	7 000		3 500	3 500	7 000
	<b>TOTAL</b>		<b>234 719</b>	-	<b>231 219</b>	<b>3 500</b>	<b>10 246</b>

(1) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE et du prix d'exercice des BSPCE à la suite des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires successives, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce. Les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 en mars 2015 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015) puis ensuite de 1,05 en novembre 2016 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

## Note 10 : Provisions réglementées

### Principes comptables

Les amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres de participation sont calculés sur une période de 5 ans selon le mode linéaire.

Dans le cadre du rachat de la société OSD, la Société a supporté des frais d'acquisition à hauteur de 322 K€.

PROVISIONS REGLEMENTEES (montant en K euros)	31/12/2022			Montant fin exercice
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	
Frais acquisition OSD	56	64	-	120
	-	-	-	-
<b>Total provisions réglementées</b>	<b>56</b>	<b>64</b>	<b>-</b>	<b>120</b>

## Note 11 : Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

### Principes comptables

#### Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société en s'appuyant notamment sur la base des demandes, des obligations légales et des positions des avocats.

**PROVISIONS****31/12/2022**

(montant en K euros)	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Montant fin exercice
Provisions sur autres participations	4 300	25	-	4 325
Provisions sur immobilisations financières	4	0	4	0
Provisions sur stocks et en-cours	378	-	202	176
Provisions sur comptes clients	33	13	9	37
Provisions sur autres créances	1 687	1 906	-	3 592
<b>Total provisions pour dépréciations</b>	<b>6 402</b>	<b>1 944</b>	<b>215</b>	<b>8 131</b>
<b>Total général</b>	<b>6 402</b>	<b>1 944</b>	<b>215</b>	<b>8 131</b>

Aucune provision pour risques et litiges n'est enregistrée au 31 décembre 2022.

La reprise de provision sur stock s'explique principalement par la cession de l'activité Madison à la société SERF.

La Société a également enregistré une dépréciation complémentaire sur des créances vis-à-vis de certaines de ses filiales :

- 1 500 K€ sur sa créance vis à vis de sa filiale américaine Implanet Amercia ;
- 406 K€ sur sa créance vis-à-vis de sa filiale allemande Implanet GmbH.

**Provisions pour dépréciations**

- Cf. Note 3.2 pour les dépréciations des immobilisations financières
- Cf. Note 4 pour les dépréciations de stocks
- Cf. Note 5 pour les dépréciations de créances

**Note 12 : Emprunts obligataires**

EVOLUTION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montant en K euros)	OCA Nice & Green 01/2021	Total
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>350</b>	<b>350</b>
(+) Encaissement	1 421	1 421
(+) Prime d'émission	29	29
(-) Remboursement	-	-
(+) Intérêts capitalisés	-	-
(+/-) Conversion	(1 800)	(1 800)
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>-</b>	<b>-</b>


### Contrat de janvier 2021

Le 13 janvier 2021, la Société a signé un contrat d'obligations convertibles en actions (« OCA 2021 ») avec Nice & Green A permettant une levée de fonds potentielle de 5 M€, à la discrétion de la Société, selon le calendrier suivant :

Périodes de 21 jours de bourse	OC	Montant total de la période
Période 1 <sup>(1)</sup>	1 à 160	1 600 000€
Période 2	161 à 180	200 000€
Période 3	181 à 200	200 000€
Période 4	201 à 220	200 000€
Période 5	221 à 240	200 000€
Période 6	241 à 260	200 000€
Période 7	261 à 280	200 000€
Période 8	281 à 300	200 000€
Période 9	301 à 320	200 000€
Période 10	321 à 340	200 000€
Période 11	341 à 360	200 000€
Période 12	361 à 380	200 000€
Période 13	381 à 400	200 000€
Période 14	401 à 420	200 000€
Période 15	421 à 440	200 000€
Période 16	441 à 460	200 000€
Période 17	461 à 480	200 000€
Période 18	481 à 500	200 000€

Les OCA ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 10 000 €
- Prix de souscription : 98% de la valeur nominale
- Maturité : 12 mois
- Absence d'intérêt
- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
  - Modalités de conversion en actions :  $N = V_n / P$  où
    - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
    - $V_n$  correspond à la valeur nominale de la créance obligataire
    - P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions).
  - Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société :  $V = V_n / 0,97$  où
    - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
    - $V_n$  correspond à la valeur nominale de la créance obligataire



Au 31 décembre 2022, il n'y a plus d'obligation convertible en circulation au titre des OCA de janvier 2021.

### **Note 13 : Emprunts auprès des établissements de crédit**

---

#### **Principes comptables**

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

## Synthèse

EVOLUTION DES EMPRUNTS BANCAIRES (montant en K euros)	Emprunt 09/2017	Emprunt 04/2018	Emprunt BPI 07/2019-1	Emprunt BPI 07/2019-2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020	Emprunt PGE 12/2020	Total
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>27</b>	<b>99</b>	<b>400</b>	<b>150</b>	<b>400</b>	<b>400</b>	<b>130</b>	<b>350</b>	<b>1 956</b>
(+) Encaissement									-
(-) Remboursement	(27)	(99)							(126)
(+/-) Autres mouvements									-
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>400</b>	<b>150</b>	<b>400</b>	<b>400</b>	<b>130</b>	<b>350</b>	<b>1 830</b>
(+) Encaissement									-
(-) Remboursement				(15)	(66)	(25)			(106)
(+/-) Autres mouvements									-
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>400</b>	<b>135</b>	<b>334</b>	<b>375</b>	<b>130</b>	<b>350</b>	<b>1 724</b>

Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont les caractéristiques suivantes :

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt 09/2017	Emprunt 04/2018	Emprunt 07/2019-1	Emprunt 07/2019-2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020	Emprunt PGE 12/2020
Etablissement bancaire	Courtois	Courtois	BPI	BPI	Courtois	BPI	BPI	Courtois
Objet	(1)	(2)	(2)	(4)	(5)	(5)	(5)	(5)
Montant nominal (en K€)	210	500	400	150	400	400	130	350
Durée	3 ans	3 ans	7 ans	7 ans	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 04/2022	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 09/2022	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 03/2023	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 01/2023
Taux d'intérêt	1,95% par an	1,50% par an	1,02% par an	4,84% par an	1,25% par an	2,25% par an	2,25% par an	1,25% par an

(1) Financement d'instruments chirurgicaux

(2) Financement de matériel médical

(3) Financement pour le développement d'un implant

(4) Financement d'une innovation

(5) Prêts garantis par l'Etat liés au Covid-19

Le montant des remboursements au cours de l'exercice 2022 s'élève à 106 K€.

## Note 14 : Emprunts et dettes financières divers

### Principes comptables

#### Avances conditionnées

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « Emprunts et dettes financières divers » et leurs caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

#### Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

### Synthèse

Les emprunts et dettes financières divers sont composés d'avances remboursables accordées par des organismes publics (BPI Assurance prospection) et d'un prêt à taux zéro pour l'innovation BPI France.

Le tableau ci-dessous présente la composition et l'évolution des emprunts et dettes financières divers :

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES (Montant en K euros)	BPI Assurance Prospection	BPI - Prêt à taux zéro pour l'innovation Tresse Jazz	Prêt Région Nouvelle Aquitaine	Total
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>195</b>	<b>480</b>	<b>500</b>	<b>1 175</b>
(+) Encaissement				-
(-) Remboursement		(160)	(104)	(264)
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>195</b>	<b>320</b>	<b>396</b>	<b>911</b>

#### 14.1 Assurance prospection BPI France

En Juillet 2018, la Société a signé un contrat d'assurance prospection avec BPI France couvrant les zones « Allemagne » et « Royaume-Uni ».

Le montant des dépenses de prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie est de 300 K€ avant application d'une quotité garantie de 65%.

La Société a perçu 98 K€ au titre de cette avance en août 2018 et 98 K€ en août 2021.

La période d'amortissement court du 1er mai 2023 au 30 avril 2026.

Le remboursement s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Du 1er mai 2023 au 30 avril 2024 : remboursement égal à l'indemnité forfaitaire égale à 30% des montants perçus par la Société ;
- Du 1er mai 2024 au 30 avril 2026 : remboursement basé sur le chiffre d'affaires export réalisé par la Société.

#### **14.2 Prêt à taux zéro pour l'innovation BPI France – Implant à tresse Jazz**

En juin 2016, la Société a obtenu l'accord de Bpifrance pour un prêt à taux zéro pour l'innovation d'un montant de 800 K€ pour le « développement et l'évaluation clinique de l'implant à tresse Jazz pour des chirurgies du rachis dégénératif (notamment sécurisation ou remplacement de vis pédiculaires) ». Les fonds ont été reçus par la Société le 19 août 2016, déduction faite des frais d'instruction de 24 K€.

Ce prêt possède les caractéristiques suivantes :

- Différé de remboursement de 3 ans ;
- Remboursement de 40 K€ par trimestre à compter du 31 juillet 2019 jusqu'au 30 avril 2024.

Le solde de ce prêt à taux zéro pour l'innovation BPI France s'élève à 320 K€ au 31 décembre 2022.

#### **14.3 Contrat d'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine**

Le 21 mai 2019, la Société a obtenu un prêt court terme de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 500 K€.

Ce prêt présente les caractéristiques suivantes :

- Durée : 12 mois à compter de la date de la délibération relative à l'octroi de l'aide, soit avant le 01/04/2020 ;
- Taux : 0% ;
- Modalité de remboursement : In fine dans un délai de 18 mois ;
- Garantie accordée par la Société : nantissement du fonds de commerce.

Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, la société a négocié avec la Région un nouvel échéancier, qui permet d'échelonner le paiement de l'aide du 1<sup>er</sup> avril 2022 jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2024.



## Note 15 : Echéances des dettes à la clôture

ETATS DES DETTES (Montants en K euros)	31/12/2022			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Dettes financières</b>				
Emprunt Obligataire Convertible	-	-	-	-
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	1 724	541	1 183	-
Emprunts et dettes financières diverses	916	487	428	-
<b>Total des dettes financières</b>	<b>2 640</b>	<b>1 029</b>	<b>1 611</b>	<b>-</b>
<b>Dettes d'exploitation</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 267	2 267		
Personnel et comptes rattachés	130	130		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	444	444		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	187	187		
Autres dettes	488	488		
<b>Total des dettes d'exploitation</b>	<b>3 516</b>	<b>3 516</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total général</b>	<b>6 156</b>	<b>4 545</b>	<b>1 611</b>	<b>-</b>

Les autres dettes sont essentiellement composées du crédit vendeur mis en place dans le cadre du financement de l'acquisition de la société OSD. Ce crédit vendeur, d'un montant initial de 2 666 K€ est garanti par un nantissement des actions de la société OSD. Il fait l'objet d'un premier remboursement de 500 K€ à la date d'acquisition, suivi par 23 échéances de 94 K€ à compter de juin 2021. Au 31 décembre 2022, le solde de ce crédit vendeur était de 377 K€.

## Note 16 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit au cours des deux exercices présentés :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en K euros)	31/12/2022	31/12/2021
<b>Emprunts obligataires</b>		
Intérêts courus à payer		
<b>Total emprunts obligataires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
Fournisseurs - Factures non parvenues	314	572
<b>Total dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>314</b>	<b>572</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Personnel - provision congés payés	176	180
Personnel charges à payer	12	220
Charges sociales à payer	5	2
Etat - charges à payer	26	27
<b>Total des dettes fiscales et sociales</b>	<b>220</b>	<b>428</b>
Autres dettes	30	30
<b>Total autres dettes</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
<b>Total général</b>	<b>564</b>	<b>1 031</b>

## Note 17 : Chiffre d'affaires

### Principes comptables

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par la Société :

- **Ventes export à des distributeurs ou à ses filiales de distribution** : le transfert de propriété intervient lors de l'enlèvement des marchandises chez Implanet (incoterms : EXWORKS). Les contrats ne comportent pas de clauses spécifiques de retours.
- **Ventes France et UK à des hôpitaux et cliniques** : la facturation intervient lors de la pose effective de l'implant sur un patient à partir des informations communiquées par les établissements de santé.
- **Ventes France à des distributeurs** :
  - des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez Implanet et implants en stock consignment),
  - la facturation aux distributeurs intervient le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignment.
- **Ventes France et UK via des agents commerciaux** :
  - la facturation des établissements de santé est réalisée en direct par Implanet dès communication des informations liées à la pose des implants,
  - la commission des agents est enregistrée en autres achats et charges externes.

Le chiffre d'affaires de la Société est composé essentiellement de la commercialisation d'implants orthopédiques.

### Synthèse

Le chiffre d'affaires par zone géographique pour les deux exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021 est le suivant :

<b>CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE</b> <b>(Montants en K euros)</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
France	2 294	3 289
Reste du monde	2 412	1 999
<b>Total chiffre d'affaires par zone géographique</b>	<b>4 707</b>	<b>5 288</b>

### Note 18 : Transfert de charges

<b>TRANSFERT DE CHARGES</b> <b>(Montants en K euros)</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Variation de stock des ancillaires vers les immobilisations	138	68
Avantages en nature accordés aux salariés	78	66
Remboursement sociaux	-	3
Refacturation de frais	150	14
Cession Madison	-	2 642
Remboursement d'assurances liés à des sinistres	-	-
<b>Total des transferts de charges</b>	<b>366</b>	<b>2 793</b>

Lors de la mise à disposition des ancillaires auprès des établissements de santé, un transfert des ancillaires de stocks à immobilisations est réalisé au moyen d'un transfert de charges.

## Note 19 : Produits et charges financiers

### Principes comptables

Le résultat financier est notamment constitué des éléments suivants :

- Charges d'intérêts liées au factor et aux emprunts ;
- Dotations et reprises de dépréciation sur actions propres ;
- Dotations et reprises pour dépréciation du compte courant avec la filiale Implanet America Inc.,
- Et aux pertes et gains de changes.

Suite au règlement ANC n°2015-05 du 02/07/2015 les écarts de change relatifs à des opérations commerciales ne sont plus comptabilisés dans le résultat financier mais dans le résultat d'exploitation

### Synthèse

<b>PRODUITS FINANCIERS</b> <b>(Montants en K euros)</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Gains de change	6	-
Produits d'intérêts	0	2
Reprise de dépréciation sur actions propres	4	162
Reprise de provision pour perte de change	-	-
<b>Total des produits financiers</b>	<b>9</b>	<b>164</b>

<b>CHARGES FINANCIERES</b> <b>(Montants en K euros)</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Pertes de change	2	1
Provision pour risque de pertes de change	-	-
Dotations pour dépréciation du compte courant filiales	1 906	600
Dotations pour dépréciation des titres de filiales	25	-
Dotations pour dépréciation sur actions propres	0	4
Charges d'intérêts	38	35
<b>Total des charges financières</b>	<b>1 971</b>	<b>639</b>

## Note 20 : Produits et charges exceptionnels

### Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour litiges exceptionnels et non-récurrents,
- Cession et mise au rebut d'actifs immobilisés,
- Boni et mali sur actions propres

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

Le 29 octobre 2021, la Société a cédé son activité de prothèse totale de genou Madison à la société SERF. Le prix de cession initial de 5,0 M€ a fait l'objet d'un ajustement positif de 198 K€ en décembre lié aux éléments de stock cédés. Un premier acompte de 2,7 M€ a été réglé en 2021. Les paiements différés du prix de cession ont été considérés comme des compléments de prix. Certains compléments peuvent dépendre de l'obtention d'autorisations réglementaires et ont été par prudence non

reconnus à la clôture. Ainsi, seul un complément de prix de 600 K€ et celui de 850 K€ à recevoir au cours du premier semestre 2023 ont été comptabilisés. La dernière échéance de 850 K€ et le complément de prix (pouvant atteindre 0,5 M€) qui pourrait être versé à Implanet sous la forme d'un commissionnement sur les ventes réalisées par SERF avec le partenaire KICO, n'ont pas été reconnus à la clôture.

## Synthèse

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b> <b>(Montants en K euros)</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Produits de cession de l'activité Madison	-	4 348
Boni provenant du rachat d'actions propres	-	2
Reprise sur provision pour litige	-	-
Produits exceptionnels divers	28	20
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>28</b>	<b>4 370</b>

<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b> <b>(Montants en K euros)</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	2	83
Valeur nette des stocks Madison & frais de cession	-	2 572
Dotation amortissements dérogatoire	64	56
Mali provenant du rachat d'actions propres	5	3
Charge exceptionnelle sur litige	-	-
Charges exceptionnelles - Frais de restructuration	-	-
Charges exceptionnelles diverses	19	1
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>89</b>	<b>2 715</b>

Sur l'exercice 2022, le résultat exceptionnel est principalement composé :

- De la quote-part de subvention de la Région Nouvelle Aquitaine pour accompagner l'entreprise dans le cadre du soutien d'un projet collaboratif innovant pour 28 K€ ;
- et de la dotation aux amortissements dérogatoires sur les frais d'acquisition de la filiale OSD pour 64 K€.

## Note 21 : Impôts sur les bénéfices

La Société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt.

Les montants comptabilisés en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont des produits relatifs au Crédit Impôt Recherche (CIR) et Crédit d'Impôt Innovation (CII) et se sont élevés à :

- 129 K€ en 2022
- 115 K€ en 2021

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose la Société s'établit à 80.282 K€ au 31 décembre 2022.

Le taux d'impôt applicable en 2022 à la Société est le taux en vigueur en France, soit 25%.

## Note 22 : Parties liées

### 22.1 Transactions avec des parties liées

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante de la Société, avec ses filiales.

## 21.2 Rémunérations des dirigeants (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à conseil d'administration le Président du conseil d'administration, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du conseil d'administration.

Les rémunérations dues aux dirigeants d'Implanet au cours des exercices 2022 et 2021 sont les suivantes :

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (Montants en K€)	31/12/2022	31/12/2021
Rémunérations fixes dues	503	382
Rémunérations variables dues	-	44
Rémunérations exceptionnelles	-	19
Avantages en nature	48	32
Paiements fondés sur des actions	(191)	79
Rémunérations en tant qu'administrateurs (jetons de présence)	30	30
<b>TOTAL</b>	<b>390</b>	<b>586</b>

Les modalités d'allocation des parts variables sont établies en fonction de critères de performances.

Pour les attributions d'instruments de capitaux propres attribuées à des dirigeants cf. Note 9.3.

## Note 23 : Engagements donnés

### 23.1 Indemnité de départ à la retraite

#### Principes comptables

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan ci-dessous.

## Méthodologie de calcul

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements d'Implanet en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives.

Ce montant est déterminé aux différentes dates de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

## Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2022		31/12/2021	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite		Départ volontaire entre 65 et 67 ans		
Conventions collectives	Métallurgie Ingénieurs et Cadres / Négoces services Médico Techniques*	Métallurgie Gironde Landes / Négoces services Médico Technique*	Métallurgie Ingénieurs et Cadres / Négoces services Médico Techniques*	Métallurgie Gironde Landes / Négoces services Médico Technique*
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	3,75%		0,98%	
Table de mortalité	INSEE 2018		INSEE 2018	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%	
Taux de turn-over	Moyen (table AG2R)		Moyen (table AG2R)	
Taux de charges sociales	47% / 43%*	47% / 43%*	47% / 43%*	43% / 39 %*

## Engagements calculés

Les engagements calculés pour indemnités de départ à la retraite s'analysent comme suit :

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (Montants en K euros)	31/12/2022	31/12/2021
Montant des engagements	158	167

## 23.2 Baux commerciaux

### Locations immobilières

Implanet SA a conclu le bail commercial suivant :

Ensemble immobilier (bâtiments administratif et logistique) :

Adresse	Technopole Bordeaux Montesquieu, allée François Magendie, 33650 Martillac
Durée	1 <sup>er</sup> octobre 2016 – 30 septembre 2025
Départ anticipé	Possible à compter de la deuxième triennale
Loyer annuel HT HC	228 K€

## Charges et engagements

Le montant des loyers comptabilisés à fin 2022 et les engagements jusqu'à la prochaine période triennale s'analysent comme suit :

Lieu	Contrats de location immobilière	Date de début effectif du bail	Date de fin du bail	Charges de location HC au 31/12/2022	31/12/2022		
					Engagement jusqu'à la prochaine période de résiliation		
					A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
MARTILLAC	Ensemble immobilier (bâtiments administratif & logistique)	01/10/2016	30/09/2025	228	228	398	

### 23.4 Contrat d'affacturage

La Société utilise les organismes d'affacturage CGA et CofaCrédit (ou « factor ») pour se financer en lui cédant les créances d'origine France et export. A la clôture des deux exercices présentés, les encours de tirage (montants escomptés à la date de clôture), ainsi que les charges financières découlant de l'utilisation du factor sont les suivants :

ORGANISME D'AFFACTURAGE (Montants en K euros)	31/12/2022	31/12/2021
En-cours du financement factor	782	677
<b>Total dettes factor</b>	<b>782</b>	<b>677</b>
Commissions tirage factor	37	34
Intérêts sur tirage factor	7	3
<b>Total charges factor</b>	<b>43</b>	<b>37</b>

La contrepartie de la cession des créances clients au factor est versée en trésorerie par l'organisme.

Le risque client, pouvant provenir d'un impayé sur les encours de tirage, n'est pas transféré à l'organisme d'affacturage mais reste supporté par Implanet. La Société réintègre dans ses comptes clients, les créances cédées au factor dès lors que ce dernier eut fait l'objet d'un impayé par un client et qu'il les eut rétrocédés à Implanet ; ces créances font l'objet d'une provision pour dépréciation dès la connaissance de risques avérés.

Les commissions d'affacturage et de commissions de financement sont comptabilisées en résultat opérationnel. Le montant du fonds de garantie des contrats d'affacturage s'élève à la clôture à 61 K€ et est constaté à l'actif (cf. note 5.2).

## 23.6 Autres engagements financiers

### Crédits et remises documentaires

Le Société peut mettre en place des crédits ou remises documentaires sur certains marchés. Aucun crédit ni remise documentaire n'est en cours à la clôture des deux exercices présentés.

### Nantissement de comptes à terme et bons moyen terme

- Néant.

### Cautions bancaires

- Cautions bancaires de 10 K€ auprès de la Banque Courtois pour le compte d'Implanet au profit de la Société TOTAL.
- Les prêts garantis par l'Etat font l'objet d'une garantie à hauteur de 90 %.

### Nantissement des titres OSD

- Dans le cadre de la mise en œuvre du crédit vendeur pour l'acquisition de la société OSD, la Société a octroyé aux actionnaires de OSD une garantie à hauteur de 2 166 K€ sous la forme d'un nantissement des titres de la société OSD.

### Nantissement du Fonds de commerce

- Dans le cadre du prêt de la Région Nouvelle Aquitaine de mai 2019, la Société a octroyé aux actionnaires de OSD une garantie à hauteur du montant du prêt, sous la forme d'un nantissement de commerce de l'activité JAZZ.

### Note 24 : Effectifs

Les effectifs moyens de la Société Implanet au cours des deux derniers exercices sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)
Cadres	21,8	21,7
Employés	8,5	8,6
<b>Total effectifs moyens</b>	<b>30,3</b>	<b>30,3</b>

### Note 25 : Gestion et évaluation des risques financiers

Implanet peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de crédit et risque de liquidité notamment. Le cas échéant, Implanet met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique d'Implanet est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.



## **Risque de taux d'intérêt**

Implanet n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- les placements de trésorerie incluent des comptes à terme et des bons moyen terme négociables,
- aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

## **Risque de crédit**

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Implanet fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

La Société distribue ses implants à des distributeurs et à des hôpitaux publics et privés.

Le risque crédit sur les établissements de santé et les distributeurs est faible. Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Concernant la concentration du risque de crédit, seul un distributeur à l'export ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2022.

## **Risque de change**

Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises concernent essentiellement les transactions réalisées par la filiale américaine et les échanges intra-groupe en dollars.

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ainsi que la présence d'une filiale aux Etats-Unis ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

## **Risque sur actions**

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.


## **Risque de liquidité**

Depuis sa création, la Société a financé son activité et sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations successives de capital, de recours à des emprunts bancaires et obligataires, d'obtention d'aides publiques à l'innovation, de prêts garantis par l'Etat et de remboursement de créances de CIR.

D'importantes dépenses liées à la recherche et au développement, aux réglementaires et au développement commercial ont été engagées depuis le démarrage de l'activité de la Société.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration (cf. note 2.1).

La Société continuera d'avoir des besoins de financement importants à l'avenir pour supporter le développement de ses dispositifs médicaux. L'étendue précise du financement requis est difficile à estimer avec exactitude et dépendra en partie de facteurs échappant au contrôle de la Société.



Les domaines objets d'incertitudes significatives incluent, sans toutefois s'y limiter :

- L'évolution de l'environnement réglementaire ;
- L'approbation d'autres produits sur le marché qui réduirait potentiellement l'attrait pour ses dispositifs médicaux ; et
- L'impact de perturbations continues et prolongées causées par la pandémie du COVID-19 qui pourrait entraîner d'autres difficultés ou retards dans le lancement des produits, la programmation des opérations chirurgicales. Cette situation pourrait engendrer des coûts imprévus supplémentaires et impacter la performance commerciale et financière de la Société.

La Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

#### **Note 26 : Evènements postérieurs à la clôture**

---

##### Janvier 2023 :

- Implanet annonce avoir mis fin en date du 31 janvier 2023 au contrat de liquidité conclu le 16 novembre 2017 avec TSAF - Tradition Securities And Futures.

##### Mars 2023 :

- Exercice de 9.124.952 BSA par Sanyou Medical et certains investisseurs ayant généré une augmentation de capital de 2,55 M€ et la création de 7.984.333 actions.

## Note 27 : Tableau des filiales et participations

La Société détient quatre filiales à 100%,

- Implanet America Inc. (créée fin février 2013) dont le siège social est basé, 60 State Street Suite 700 à Boston, Massachusetts, 02109, United States.
- Implanet GmbH (créée en Juillet 2018) dont le siège social est basé, Schillerstrabe 4 à Frankfurt, 60313, Allemagne.
- Madison SASU (société sans activité dormante créée en avril 2020) dont le siège social est basé Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie à Martillac, 33650, France.
- Orthopaedic & Spine Development (OSD) dont le siège social est basé Chemin de Fontanille, Technopole Agroparc, Eden Village, BP 11211, 84911 Avignon, France.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (Montants en €)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Avances en compte courant	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes	Observations
				Brute	Nette				
IMPLANET AMERICA	7 782	(7 215)	100%	7 261	2 961	3 957	(1 111)	-	Dépréciation sur compte courant : 3 187 K€ Taux de clôture : 1,0666 Taux moyen : 1,053
Orthopaedic Spine Development (OSD)	1 069	(193)	100%	4 598	4 598	1 634	(534)	-	
IMPLANET GmbH	25	(328)	100%	25	-	406	5	-	Dépréciation sur compte courant : 406 K€
MADISON SASU	1	-	100%	1	1	-	-	-	Société dormante

## Note 28 : Honoraires du commissaire aux comptes

<b>HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021</b>
	<b>Ernst &amp; Young</b>	
(Montants en K€)	<b>Montant HT</b>	<b>Montant HT</b>
Mission de commissariat aux comptes	71	73
Services autres que la certification des comptes (SACC)	-	29
<b>Sous total</b>	<b>71</b>	<b>102</b>
Autres prestations rendues	-	-
- Fiscales	-	-
- Autres	-	30
<b>Sous total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des honoraires</b>	<b>71</b>	<b>132</b>